

**COMMUNE DE BOLLWILLER**  
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 25 MAI 2016**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

*Nombre de  
Conseillers élus :* 27

*Conseillers  
en fonction :* 27

*Conseillers  
présents :* 20

*Conseiller  
excusé :* 1

*Procurations :* 3

*Absents :* 3

**Étaient présents :** Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Patrick SCHUBERT, Jean-Pierre BELTZUNG, adjoints, François GEMBERLE, Patrick PFLIEGER, Ginette CERDAN, Marie Christine KOPF, Martine NAUDIN, Valérie BOSCATO, Richard FUCHS, Leila TOCCO, Patrick MACIAG, Martine LAENG, Camille GRAU, Bertrand MORGENTHALER, Marie-France MARCHIVE, Claudette PANCALLO, Pascal ILTIS  
Excusé : Jean-Luc GINDER.

Absents : Guillaume GOGNAU, Sabine CAUMONT, Fernand HOLDER.

Les conseillers ci-après ont donné procuration :

Yvette BUX à Véronique WIGNO

Patrick WALTHER à Jean-Pierre BELTZUNG

Eric GROSSHENNY à Jean - Jaques ORIO

Madame Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée par M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2016
2. Aménagement de la rue de Soultz : convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin
3. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire : aménagement de la rue de Soultz
4. Club house de foot : fixation des tarifs de location
5. Projet de cession de l'ancienne synagogue
6. Emprunt communal : réalisation d'un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations
7. Emprunt communal : conclusion d'un crédit relais
8. Informations
9. Divers

### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2016**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2) Aménagement de la rue de Sultz : convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin**

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, le conseil municipal a décidé de procéder à la réfection de la rue de Sultz sur le tronçon compris entre la rue de la Synagogue et le rond-point.

Le maître d'œuvre de l'opération, le bureau d'étude COCYCLIQUE a estimé le montant des travaux à 200 453,99 € HT.

<b>Lot 1 (Voirie)</b>	<b>Montant</b>
Part Communale	113.726,55 € HT
Part Départementale	33.896,99 € HT
Option	30.022,61 € HT
<b>TOTAL LOT 1</b>	<b>177.646,15 € HT</b>
<b>Lot 2 (Eclairage public)</b>	<b>22 807,84 € HT</b>
<b>TOTAL MARCHE</b>	<b>200.453,99 € HT</b>

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le Conseil Municipal est amené à donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de Sultz.

Monsieur le Maire rappelle les principes d'aménagements validés en commission réunie le 20 février 2016 et présente un plan de l'opération. Le principe de pistes cyclables jusqu'au rond-point n'a pas été retenu car les trottoirs n'auraient pas été conformes à certains endroits.

M. Bertrand MORGENTHALER interroge M. le Maire sur le nombre de place de stationnement, sur l'opportunité de créer des places de stationnement sur la copropriété de l'ancien Crédit Mutuel alors que la commune n'est pas propriétaire. Il pose également la question de l'instauration d'une zone bleue.

M. le Maire lui répond que 5 places de stationnement sur voirie seront aménagées (8 places étaient prévues) ce qui est effectivement moins que la situation actuelle.

Deux places sont prévues devant la boucherie et trois devant le Döner. Concernant le stationnement devant la boucherie, trois véhicules stationnent en bataille à ce jour, ce qui pose des problèmes de sécurité, laisse peu d'espace pour les piétons et les automobilistes sortent en marche arrière. C'est pour cette raison qu'un stationnement parallèle à la voirie est prévu.

Cette solution s'imposait du fait des règles relatives au quai bus et permettent par ailleurs la création d'un trottoir suffisamment large. Un quai bus doit être accessible aux personnes à mobilité réduite et ne peut être installé devant une entrée riveraine vu sa hauteur de 20 cm et sa longueur de 18 m. Pour le parking sur domaine privé, il va rencontrer les propriétaires pour trouver les solutions adéquates. S'agissant de la zone bleue, cette piste est à étudier.

(plan en annexe)

Mmes Martine NAUDIN et Valérie BOSCATO estiment qu'il est important de soumettre le projet aux commerçants.

M. le Maire rappelle que pour tous projets de voirie d'importance ce type de réunion est organisé.

M. François GEMBERLE estime que si les places de stationnement n'étaient pas matérialisées devant le boucher, cela permettrait le stationnement de quatre véhicules.

M. le Maire lui répond que cela supprimerait le passage pour les piétons sur trottoirs.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de Soultz
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune.

### **3) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire : aménagement de la rue de Soultz**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a saisi Monsieur Michel SORDI, député de la 7<sup>ème</sup> circonscription du Haut-Rhin, pour obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de Soultz.

Il rappelle le plan de financement :

<b>Lot 1 (Voirie)</b>	<b>Montant</b>
Part Communale	113.726,55 € HT
Part Départementale	33.896,99 € HT
Option	30.022,61 € HT
<b>TOTAL LOT 1</b>	<b>177.646,15 € HT</b>
<b>Lot 2 (Eclairage public)</b>	<b>22 807,84 € HT</b>
<b>TOTAL MARCHE</b>	<b>200.453,99 € HT</b>

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M le Maire à solliciter le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de la rue de Soultz.

### **4) Club house du foot : fixation des tarifs de location**

M. le Maire informe l'assemblée que les services techniques de la commune ont procédé à la réfection du club house du foot. Les travaux de remplacement des fenêtres et posent de volets roulant se sont élevés à 6 270 €. Pour les travaux réalisés en régie, le montant en matériel devrait s'élever à environ 2 500 € et à ce jour 140 heures de travail ont été effectuées.

Ce bâtiment pourra maintenant être loué par la commune pour diverses manifestations.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le montant du tarif de location à appliquer.

Le Maire présente les superficies du bâtiment :

- 15 m<sup>2</sup> pour la cuisine,
- 104 m<sup>2</sup> pour la salle proprement dite,
- 12 m<sup>2</sup> pour le bar,
- 10 m<sup>2</sup> pour la buanderie,
- 50 m<sup>2</sup> pour les vestiaires

M. le Maire propose de fixer le tarif de la location pour un week-end à 280 €.

M. Patrick PFLIEGER demande ce que devient le club de football de Bollwiller.

M. le Maire rappelle que suite à la mise en suspend du FC Bollwiller, la commune a résilié la convention qui existait avec le club. Cette saison les installations sportives (terrain et vestiaires) sont occupées par le club de football de Berrwiller moyennant le paiement d'une redevance. Pour ce qui est de l'éventualité de la reprise du club de football de Bollwiller, M. le Maire informe qu'il sera particulièrement vigilant sur le sérieux de la structure.

Mme Marie-Christine KOPF demande si un tarif pour des locations pour une journée en semaine peut être appliqué.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faut tenir compte du coût pour la commune en termes de gestion.

Après discussion et en tenant compte des différents avis, l'assemblée s'accorde sur un montant de 100 € pour une location d'une soirée en semaine.

M. Pascal ILTIS demande si les consommations d'énergies seront comptabilisées en supplément du montant de la location. M. le Maire répond que cela est possible pour le gaz, l'eau et l'électricité. Pour le fioul c'est pour l'instant plus difficile d'un point de vue technique.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location du club house du foot à :

- 280 € pour un week-end,
- 100 € pour une soirée en semaine.

## **5) Projet de cession de l'ancienne synagogue**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet du Haut-Rhin a saisi la commune pour qu'elle se positionne sur la vente de l'ancienne synagogue par le Consistoire israélite du Haut-Rhin à un particulier.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain (de 16,39 ares et 2,53 ares) sur lesquelles sont implantées la synagogue et 2 maisonnettes (16-18, rue de la synagogue). Le prix de cette cession a été fixé à 190 000 euros net vendeur.

En vertu des dispositions de l'article L 2541-14 du code général des collectivités territoriales, et s'agissant d'un bien culturel, le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette cession.

Les bailleurs sociaux suivants ont été contactés et ont tous fait savoir qu'ils n'étaient pas intéressés par le projet :

- SOMCO
- Habitats de Haute Alsace
- DOMIAL
- ICF Nord Est

M. le Maire rappelle l'historique de ce projet et notamment la décision de l'Architecte des Bâtiments de France de ne pas autoriser la démolition du bâtiment. Il rappelle également que l'association ALEOS a réalisé une étude pour réaliser des logements aidés mais l'opération ne semblait pas viable économiquement. Les travaux s'élevaient à 750 000 € pour 5 logements sans le prix d'achat (190.000 €) soit 940 000 € en tout, ce qui représente 188 000 € par logement, montant supérieur au prix du marché du logement aidé.

Mme Martin NAUDIN estime qu'il est important que la commune ait une vision globale notamment compte tenu des différentes opportunités foncières qui se présentent.

M. François GEMBERLE estime que c'est une bonne chose que le bâtiment ne soit pas démoli. M. le Maire partage cet avis.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la cession des deux parcelles de terrains (section 9 n° 69 avec 16,39 ares et section 9 n° 78 avec 2,53 ares) sur lesquelles sont implantées l'ancienne synagogue et 2 maisonnettes.

### **6) Emprunt communal : réalisation d'un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'accélérer la transition écologique et énergétique des territoires, la Caisse des Dépôts finance à taux zéro les travaux de rénovation des bâtiments des collectivités territoriales.

La durée du prêt varie de 15 à 20 ans.

La commune de Bollwiller peut bénéficier de ce type d'emprunt pour un montant de 85 000 € dans le cadre de la réhabilitation thermique des bâtiments communaux rue de Verdun et rue des Pépinières.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer un contrat de prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 85 000 €.

### **7) Emprunt communal : conclusion d'un crédit relais**

Afin de financer les investissements communaux dans l'attente du versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, il est nécessaire de contracter un crédit relais. Monsieur le Maire présente le fonctionnement général de la trésorerie communale.

Cet emprunt est réalisé auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 50 000 €. La durée du prêt est de 1 an pour un taux fixe de 0,7 %. Un remboursement anticipé est possible sans préavis, ni pénalité.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer un contrat de crédit relais auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 50 000 € pour une durée d'un an au taux de 0,7 %.

### **8) Informations**

M. Jean-Pierre BELTZUNG rappelle la tenue de la réunion publique relative aux finances communales le Vendredi 3 juin 2016 à 19H30 à la MJC.

Fin de la séance à 21 h 40.

